

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 juillet 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux cinq pétitions portant les numéros suivants: 332-4722, 332-4785, 332-4812, 332-4830 et 332-4836.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.)

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE CHAPLEAU

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national) demande la permission de présenter le projet de loi C-308, intitulé Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Chapleau.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable députée de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Mailly: Monsieur le Président, lors de la révision de la carte électorale, la Commission avait suggéré d'amputer toute la partie rurale de ma circonscription et avait, à ce moment-là, pris comme nouveau nom de cette nouvelle circonscription qui devait naître, le nom de Chapleau.

Maintenant, suite à des représentations par des citoyens de ma circonscription, y compris les maires de toutes les municipalités rurales qui ne voulaient pas être amputés de la circonscription de Gatineau, le juge a décidé de ne pas changer la structure de ma circonscription.

Mais cependant, par mégarde, ils ont gardé le nouveau nom, celui de Chapleau.

Monsieur le Président, M. Chapleau, dans l'histoire, était un homme que nous respectons beaucoup, mais cependant, il n'y a pas d'association ni géographique, ni émotive, ni historique avec le territoire de Gatineau.

Donc, je demande à cette Chambre que je puisse retourner à l'ancien nom en ajoutant La Lièvre qui se trouve être l'autre vallée dans mon territoire, et que la nouvelle circonscription s'appelle Gatineau—La Lièvre, gardant la structure que nous avions avant, avec 80 p. 100 du territoire qui se trouve à être rural. Cela serait beaucoup plus juste, monsieur le Président.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1110)

[Traduction]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-33—LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Conformément à l'article 106 du Règlement monsieur le président, j'ai l'honneur et le devoir, de présenter une pétition dûment certifiée quant à la forme, au nom de plusieurs résidents de St John's, Holyrood, Torbay, Bay Bulls, Goulds, Portugal Cove et autres collectivités de Terre-Neuve. Dans leur pétition, les signataires déplorent le fait que le gouvernement conservateur, par le biais du projet de loi C-33, cherche à désindexer les pensions des fonctionnaires fédéraux, qui actuellement sont pleinement protégés contre les effets de l'inflation du fait que leur pension est indexée sur l'indice des prix à la consommation, et qu'il ait insisté pour que les pensions des fonctionnaires soient complètement désindexées. Les signataires prient donc le Parlement de rejeter le projet de loi C-33 parce qu'il est rétrograde, injuste, inopportun et parce qu'il nuit aux intérêts des fonctionnaires et de tous les Canadiens. Il demande également au Parlement d'indexer pleinement les pensions sur l'indice des prix à la consommation pour protéger les Canadiens contre les effets de l'inflation.